



Attestation d'hébergement et PTZ

Par Gaelletitia

Bonjour,

Je suis séparée depuis le 4 septembre 2022. Nous vivions dans sa maison avec notre enfant.

Après deux mois chez mes parents j'ai trouvé une location

Je viens de signer un compromis pour l'achat d'une maison.

Je suis éligible au prêt à taux zéro.

Mon établissement bancaire m'accorde un crédit immobilier. Mais je dois prouver que j'étais hébergée ces deux dernières années, que je n'étais pas propriétaire.

Mon ex compagnon refuse de me faire une attestation d'hébergement pour la période où je résidais chez lui.

Quels sont mes droits?

Merci d'avance pour vos réponse

Par ESP

Bienvenue

Cette justification peut être faite par "tout moyen".

Donc vous pourriez aussi fournir des justificatifs de voisins, de la mairie, d'une administration..

Par Gaelletitia

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous avez déclaré vos revenus ? Vous aviez donc un avis d'imposition ou de non imposition avec votre adresse de résidence principale.

Il suffit d'ajouter un document prouvant que le propriétaire n'est pas vous interrogeant le SPF.